



Commune de GERDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

COMPTE - RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du **Mercredi 14 février 2018**

Présents :

Mesdames : Isabelle ALVAREZ, Claudie BOIRIE, Patricia BRUEL, Stéphanie DOLIE, Gisèle DUBARRY, Patricia LAVIGNE et Éliane PAMBRUN.

Messieurs : Jacky CHAUVEAU, Jean-Claude DEJEANNE, Gaston FORGUES, Pierre LASPALLES, Ghislain NOWAK, Daniel PENE et Marc PIQUEMAL.

Absent : Néant

ORDRE DU JOUR :

- 1-Démission de la fonction de Maire de Monsieur Marc DECKER à compter du 6 février 2018
- 2-Mise en place du nouveau Conseil Municipal

Cette séance se tiendra sous l'autorité de Madame Myriel PORTEOUS, Sous-Préfète par intérim de Bagnères de Bigorre.

La présence de chacun(e) est obligatoire.

Pas de lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 30 Janvier 2018.

1- Démission de la fonction de Maire de Monsieur Marc DECKER à compter du 6 février 2018

Le conseil municipal se déroule en Présence de Madame la Sous-Préfète par intérim de Bagnères de Bigorre, Mme Myriel PORTEOUS.

Madame la Sous-Préfète fait part à l'assemblée Communale de la réception d'un courrier de Monsieur DECKER daté du 1 Février 2018, demandant à Madame la Préfète d'accepter sa démission de la fonction de Maire et de son mandat de conseiller Municipal.

Madame la Sous-Préfète indique au Conseil Municipal que Madame la Préfète a accepté la démission de M DECKER à compter du 6 Février 2018.

2-Mise en place du nouveau Conseil Municipal

Madame la Sous-Préfète par intérim de Bagnères de Bigorre, indique au Conseil Municipal la prise de fonction en qualité de Conseiller Municipal de Monsieur Dominique GABORIT, suite à la démission de Monsieur Marc DECKER en date du 01 Février 2018.

Madame la Sous-Préfète par intérim de Bagnères de Bigorre, procède à la mise en place de Madame Eliane PAMBRUN en qualité de maire par intérim jusqu'à l'élection du Maire lors du prochain conseil Municipal.

Mme Eliane PAMBRUN, précise son rôle de Maire par intérim : gestion du fonctionnement de la Commune pour les affaires courantes.

QUESTIONS DIVERSES.

Néant

La séance est levée à 19 heures30